

Le Président

Monsieur MARTIN Vincent
Président Communauté de communes
Roumois Seine

666 rue Adolphe Coquelin
B.P.3

27310 BOURG-ACHARD

Evreux, 11 Mars 2021

Nos réf. : GL/DOL/CC

Dossier suivi par Delphine OMNÈS-LEBLANC
02.32.78.80.59
delphine.omnesleblanc@normandie.chambagri.fr

Pôle Territoires et Environnement

Objet : Modification du PLU de la commune déléguée de
Bosguérard-de-Marcouville

Monsieur le Président,

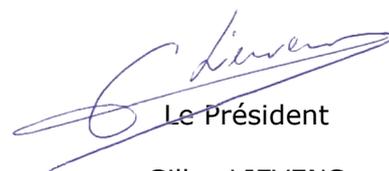
Par courrier reçu en date du 1^{er} Février 2021, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur votre projet. Nous vous en remercions.

La procédure de modification du PLU de la commune déléguée de Bosguérard de Marcouville a pour objet de :

- Faire évoluer l'emprise au sol en fonction des différents zonages ;
- Faire évoluer le règlement de la zone agricole (A) et de la zone naturelle (N) pour permettre l'évolution des habitations existantes (extensions et annexes).

Après étude du document transmis, le projet n'appelle aucune remarque particulière de notre part. En effet, le projet n'impacte pas les espaces agricoles. En conséquence, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable à cette procédure de modification du PLU.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Président

Gilles LIEVENS